

Protégez votre organisme de bienfaisance contre l'abus à des fins terroristes

Comprendre les risques, adopter une approche axée sur les risques

Les organismes de bienfaisance peuvent être vulnérables à l'abus à des fins terroristes

Les organismes de bienfaisance peuvent se trouver dans des situations où ils sont à risque d'être exploités pour appuyer des activités terroristes directement ou indirectement. Ils doivent donc connaître leurs risques pour éviter de nuire à leur réputation et leur statut d'enregistrement.

Un organisme ne sera pas considéré comme un organisme de bienfaisance en vertu de la loi si ses fins ou ses activités sont illégales ou vont à l'encontre de la politique publique. Cela comprend l'appui au terrorisme, qu'il soit direct ou indirect.

Déterminer le risque d'abus de votre organisme

Votre organisme est à risque accru d'abus à des fins terroristes :

- s'il œuvre dans une zone de conflit où il y a une menace terroriste
- s'il amasse des fonds dans une zone ou une communauté qui pourraient être ciblées par des terroristes
- s'il travaille avec des personnes ciblées par un mouvement terroriste

Exemples d'abus des organismes de bienfaisance

- Un organisme de bienfaisance échange des fonds avec un groupe terroriste
- Des fonds sont transférés à diverses organisations pour camoufler l'objectif de financement du terrorisme
- Une campagne de sociofinancement utilisant le nom d'un organisme de bienfaisance sert à transférer des fonds pour appuyer un groupe radical

Comprendre vos responsabilités à titre d'administrateur ou de fiduciaire

- Veillez à ce que les ressources servent à des fins et des activités de bienfaisance
- Enquêtez sur les incidents qui suggèrent que les biens de votre organisme n'ont pas été utilisés de manière appropriée
- Signalez toute préoccupation aux autres membres du conseil d'administration ou aux autorités appropriées
- Adoptez de solides pratiques de tenue de registres
- Faites preuve de diligence raisonnable par rapport aux activités de votre organisme

Les organismes de bienfaisance peuvent être impliqués indirectement

Les organismes de bienfaisance peuvent être impliqués indirectement en s'associant avec d'autres organisations sans savoir que celles-ci appuient le terrorisme.

Dans l'exemple ci-dessous, l'organisme A peut ne pas être au courant de l'implication d'un autre organisme avec le terrorisme et est donc impliquée indirectement par le biais de son association avec l'organisme B.



Prendre des mesures pour atténuer les risques pour votre organisme de bienfaisance



Informez votre personnel des risques d'abus à des fins terroristes



Connaissez vos donateurs, vos bénéficiaires et les personnes avec qui vous travaillez



Sachez comment vos ressources et votre équipement sont utilisés



Établissez des procédures pour prévenir le soutien au terrorisme



Adoptez des contrôles financiers et des mesures de surveillance internes



Sachez comment les autres organisations utilisent les ressources de votre organisme de bienfaisance

Pour en savoir plus :

Allez à canada.ca/organismes-bienfaisance-dons ou communiquez avec nous si vous avez des questions au 1-888-892-5667



Agence du revenu
du Canada

Canada Revenue
Agency

Canada